



PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES ET FORESTIERS

Professionnels, responsables et essentiels

ENJEUX DE LA
CAMPAGNE ÉLECTORALE
QUÉBÉCOISE 2022



Document réservé à l'usage des représentants
de l'Union pour les appuyer dans leurs rencontres
avec les candidats et candidates à l'élection
générale québécoise du 3 octobre 2022

Août 2022



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles



PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES ET FORESTIERS

Professionnels, responsables et essentiels

L'attachement des Québécoises et des Québécois à l'agriculture et à la foresterie de chez nous est plus fort que jamais.

La Politique bioalimentaire 2018-2025, les investissements importants qui ont suivi et la réponse des gouvernements à plusieurs demandes du secteur agricole, en l'occurrence pendant la crise sanitaire, sont conséquents avec cet engouement collectif pour l'achat local, l'autonomie alimentaire et l'amélioration des pratiques durables.

L'adhésion, la détermination et l'engagement des producteurs et des productrices, en tant que professionnels responsables et essentiels à l'atteinte des objectifs de ce grand projet de société, ont fortement contribué aux succès bioalimentaires de la province ces dernières années.

Le choix de placer les citoyens et leur santé au cœur des priorités de la Politique, tout aussi consensuelle soit-elle, accentue le risque de tenir pour acquise la résilience des quelque 29 000 entreprises agricoles du Québec, à qui l'on demande de nourrir durablement les consommateurs d'ici et d'ailleurs :

- **dans un contexte d'endettement croissant et de rentabilité moindre;**
- **au sein d'un environnement fiscal et réglementaire qui ne favorise pas toujours la croissance;**
- **sans soutien comparable à celui de leurs principaux compétiteurs internationaux.**

Le contexte géopolitique, la volatilité des marchés, la pénurie de main-d'œuvre, la croissance fulgurante des coûts de production, la hausse soutenue de la valeur des terres, les changements climatiques et la désuétude de plusieurs programmes de soutien exacerbent grandement ces lacunes. Aujourd'hui, l'angle mort gouvernemental quant à la pérennité à moyen et à long terme de l'agriculture et de la foresterie est plus apparent que jamais.



Nier l'expertise des producteurs et des productrices, comme le préconise le projet de réforme de la *Loi sur les agronomes*, amplifie grandement leur mécontentement. Ceux-ci s'attendent à des conseils agronomiques leur permettant de faire des choix éclairés, et non à une prise en charge exécutoire de leur autonomie. Les changements proposés, sans véritable consultation préalable, dénaturent complètement la profession d'agriculteur et sont vus très négativement par les principaux intéressés.

Les entreprises agricoles et forestières du Québec sont au cœur du tissu rural de la province. Elles façonnent le visage des régions sur les plans à la fois géographique, communautaire et économique. Leur potentiel de croissance est presque sans limites, en raison notamment de la demande alimentaire croissante, de la qualité de nos produits et de l'enthousiasme de nos concitoyens pour les produits d'ici.

Il faut toutefois cesser de surestimer l'imperméabilité de nos entreprises à des facteurs économiques qui nuisent de plus en plus à leur rentabilité. Il faut aussi privilégier, en toutes circonstances, des politiques et des mesures permettant aux producteurs et aux productrices de vivre pleinement de leur métier. C'est donc en favorisant la résilience des entreprises agricoles et en reconnaissant le professionnalisme des producteurs et des productrices que le Québec se rapprochera de l'abondance. Nous devons avoir de l'ambition.



1

PROTÉGER ENCORE PLUS NOTRE GARDE-MANGER

CONSTATS

- La **zone agricole cultivable représente moins de 2 % du territoire québécois**. Elle est une ressource limitée, non renouvelable et essentielle à la sécurité alimentaire des Québécois, surtout à la lumière des changements climatiques.
- Malgré son importance stratégique, la zone agricole continue d'être grugée par l'étalement urbain, l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers, les projets industriels et la construction d'infrastructures, entre autres pour le transport. **Au Québec, ces cinq dernières années, environ 10 000 hectares agricoles ont été sacrifiés à d'autres usages que l'agriculture.**
- Même si le dézonage tous azimuts a diminué ces dernières années, renverser la tendance s'annonce une tâche colossale. **Selon les plus récentes statistiques, la proportion des transactions effectuées par des entreprises du secteur de la gestion (investissement, immobilier, etc.) en zone agricole est passée de 3 % en 2011 à 25 % en 2021.** Celle des entreprises du secteur industriel-commercial est passée de 2 % à 14 % pendant la même période, et celle du secteur des utilités publiques, de 1 % à 6 %.
- Toutes catégories d'acquéreurs confondues, **la MAJORITÉ des transactions en zone agricole (52 %) ont été effectuées par des non-agriculteurs en 2021 (23 % en 2011).** Cette intrusion non agricole en zone verte a des conséquences non seulement sur la valeur des terres, qui continue de grimper en flèche, mais aussi sur leur disponibilité pour les agriculteurs de métier et leur relève.
- **L'étalement urbain et la multiplication d'activités non agricoles en zone verte amènent aussi des situations problématiques et des enjeux de cohabitation** (odeurs, bruit, poussière, circulation, etc.). Ces activités sont souvent incompatibles avec celles des entreprises agricoles.

- La nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), déposée en juin dernier, élève au rang de priorité nationale la protection de notre garde-manger. Il s'agit d'un premier pas important, mais **seul un plan de mise en œuvre ambitieux qui protège intégralement les terres et les activités agricoles, accompagné d'indicateurs qui vont en ce sens, sera garant de l'engagement véritable du gouvernement québécois.**
- **L'exemplarité de l'État est aussi au cœur des solutions.** L'implantation de projets de toute nature, sans égard à leurs répercussions sur l'étalement urbain, la zone agricole et notre capacité à nous nourrir, doit être évitée à tout prix, tout comme le recours à des décisions à la pièce visant à contourner la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). **La Commission doit être en mesure de faire son travail et de disposer d'outils encore plus importants pour y arriver.**
- **La CPTAQ doit, de son côté, faire preuve d'une vigilance encore plus vigoureuse,** surtout au regard du morcellement des terres. Cette possibilité peut, en certaines circonstances, favoriser le démarrage de nouvelles entreprises agricoles, ou encore le développement ou la réorientation d'entreprises existantes. Mais **les changements apportés par le projet de loi 103 ne doivent d'aucune façon favoriser l'établissement de non-agriculteurs en zone agricole, l'introduction de pratiques non agricoles en zone verte ou une ouverture accrue à des projets agricoles non viables.**
- **La protection de notre garde-manger s'étend aussi aux activités acéricoles en forêt publique.** La Stratégie nationale de production de bois (décembre 2020) établit le potentiel acéricole à protéger à seulement 24 000 hectares, ce qui est nettement insuffisant pour assurer la pérennité du secteur.

NOS DEMANDES

Renforcer la protection du territoire et des activités agricoles et forestières

- Une loi anti-spéculation : interdire l'achat de terres agricoles par des sociétés d'investissement et des intervenants du secteur immobilier.
- Zone agricole : adopter un plan de mise en œuvre ainsi que des mesures budgétaires, législatives, réglementaires et administratives reflétant intégralement les ambitions et objectifs de la nouvelle PNAAT.
- Favoriser l'exemplarité des décisions gouvernementales en cessant le recours à des décrets visant à contourner la CPTAQ, surtout pour le compte d'intérêts privés (ex. : Google).
- Préserver 200 000 hectares de forêt publique pour l'acériculture, ce qui favoriserait une cohabitation gagnante entre l'industrie forestière et la production de sirop d'érable pour les générations futures.



ACCÉLÉRER LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE SOUHAITÉ PAR TOUS

CONSTATS

- **L'adaptation des entreprises agricoles et forestières du Québec en matière d'agroenvironnement fait l'objet d'efforts soutenus depuis des décennies.** Les producteurs et productrices agricoles et forestiers font aussi partie de la solution aux changements climatiques. Ils ont toutefois besoin d'un soutien et d'un accompagnement à la hauteur des défis.
- **Depuis plusieurs années, les agriculteurs du Québec réclament des investissements publics supplémentaires en matière d'agroenvironnement, comparables à ceux de leurs principaux compétiteurs internationaux.** Aux États-Unis (Conservation Programs), l'aide directe aux initiatives agroenvironnementales représente environ 1% des recettes monétaires agricoles. Au Québec, cette aide annuelle est actuellement d'environ 45 M\$¹, soit 0,4 % des recettes monétaires agricoles (2021). On est donc très loin du compte.
- Soulignons que la contribution directe des entreprises agricoles québécoises au Fonds d'électrification et de changements climatiques depuis 2015 (débours liés à la tarification carbone, en l'occurrence pour le propane et les autres carburants) atteindra 300 M\$ cette année. **Cette contribution, alors que la très grande majorité des agriculteurs des autres provinces sont remboursés en tout ou en partie, nuit à la compétitivité de nos entreprises.**
- Rappelons aussi que les risques associés aux activités agricoles et forestières ont été considérablement réduits ces dernières décennies grâce à l'adoption de nouvelles pratiques et à l'entrée en vigueur de nombreuses restrictions. **Aujourd'hui, la réglementation québécoise, l'une des plus sévères au monde, et le maintien de certaines normes désuètes, comme l'interdiction d'accroître les superficies cultivées depuis 2004 (*Règlement sur les exploitations agricoles*), plombent de façon déraisonnable la rentabilité du secteur et l'atteinte de son plein potentiel.** D'autant plus que les aliments importés ne sont pas tenus de respecter toutes ces exigences, faute de réciprocité.
- Le gouvernement du Québec a fait un premier pas intéressant en reconnaissant dans le Plan d'agriculture durable l'importance de rétribuer les producteurs et les productrices pour les bonnes pratiques qu'ils adoptent ainsi que pour les biens et services environnementaux qu'ils fournissent à la collectivité. **Les budgets qui accompagnent actuellement cette reconnaissance ne sont toutefois pas à la hauteur.**

1. 19 M\$ sur 4 ans du Fonds d'action à la ferme pour le climat, 21 M\$ du programme Prime-Vert, 14 M\$ du programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales et 25 M\$ sur 5 ans du Plan d'agriculture durable pour le transfert des connaissances, la formation et l'accompagnement.

NOS DEMANDES

Règlement sur les exploitations agricoles

- Mettre fin au moratoire sur la mise en culture de nouvelles superficies.

Aide directe aux initiatives agroenvironnementales

- Assurer un financement stable et à la hauteur : porter à 100 M\$ par année, pour une période de 10 ans, l'aide directe aux initiatives agroenvironnementales.
- Élargir l'encouragement des bonnes pratiques : rétribuer les producteurs et les productrices pour les aménagements réalisés en faveur de la protection des milieux naturels et de la biodiversité, notamment pour les aménagements exigés à l'intérieur des littoraux.

Tarification du carbone

- Corriger l'iniquité : rembourser les producteurs et les productrices pour le coût de la tarification du carbone associé à l'achat de carburants et de combustibles fossiles.
- Investir dans la recherche de solutions de rechange aux équipements à haute consommation d'énergie.



FAVORISER LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES AGRICOLES

CONSTATS

- L'agriculture québécoise vit une période inflationniste historique. **Depuis l'automne 2021, le prix moyen de l'alimentation animale, des engrais et du carburant a augmenté d'environ 50 %, soit beaucoup plus que l'indice des prix à la consommation.** Ces hausses représentent près de 1,5 G\$ en dépenses additionnelles sur une base annuelle. Et la situation ne se résorbera pas de sitôt.
- L'augmentation des taux d'intérêt est une autre préoccupation grandissante en agriculture. **Ces dernières années, l'endettement des entreprises agricoles du Québec a progressé beaucoup plus rapidement (+49 % entre 2017 et 2021) que leurs recettes monétaires (+27,7 %) et leurs revenus nets (+15,7 %).** Autrement dit, beaucoup plus de dettes pour un peu plus de ventes et très légèrement plus de profits. À cet égard, la situation risque de se détériorer rapidement, car chaque augmentation de 1 % des taux d'intérêt diminue le revenu agricole net d'environ 19 % (250 M\$).

- L'appel à une bonification substantielle des budgets consacrés au secteur agricole n'a jamais été aussi légitime. Parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Canada est celui qui a le plus diminué son soutien à l'agriculture, surtout depuis les coupes importantes de 2013. La situation n'est guère plus reluisante du côté québécois, **les budgets dévolus au secteur agricole étant sensiblement les mêmes qu'en 2010, malgré une hausse des recettes monétaires agricoles d'environ 50 % pendant la même période et l'adoption, en avril 2018, d'une politique bioalimentaire ambitieuse.**
- L'augmentation des recettes monétaires, ces dernières années, cessera éventuellement de masquer les défis pressants du secteur. Dans un contexte d'endettement croissant et de rentabilité moindre, on demande aux entreprises agricoles québécoises de contribuer davantage à l'**autonomie alimentaire** de la province, d'être toujours plus **compétitives**, de répondre promptement aux **attentes sociétales** grandissantes (agroenvironnement, bien-être animal, etc.), de s'adapter aux **changements climatiques** et de saisir toutes les occasions sur les **marchés d'ici et d'ailleurs**, incluant la pénurie alimentaire mondiale en devenir. **Le soutien pour atteindre tous ces objectifs n'est tout simplement pas au rendez-vous.**
- **Les agriculteurs doivent aussi pouvoir compter sur des programmes qui leur permettent de gérer les risques inhérents à leur métier et de traverser les crises. Ce n'est pas le cas actuellement.** Enlisés dans un regrettable statu quo ces dernières années, les programmes de gestion des risques d'entreprise (GRE) ne permettent plus de gérer efficacement les risques climatiques (aléas météorologiques imprévisibles), phytosanitaires (maladies des cultures ou animales), économiques (inflation) et commerciaux (instabilité des marchés) qui mettent en péril la rentabilité des entreprises agricoles québécoises.
- **Le dossier de la main-d'œuvre fait aussi partie des défis à relever. L'automatisation, la robotisation et les nouvelles technologies peuvent certainement amoindrir les effets de la pénurie. Ces solutions nécessitent toutefois de très gros investissements.** Par ailleurs, plusieurs tâches manuelles, dans les fermes et dans les entreprises de transformation, sont essentielles et irremplaçables. C'est d'ailleurs pourquoi **il est impératif de réduire la lourdeur administrative et les coûts inhérents à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires**, en l'occurrence un soutien financier et des délais d'implantation adéquats advenant de nouvelles normes pour le logement.
- **Des demandes sectorielles font aussi l'objet d'attentisme, malgré l'urgence des besoins.** Donnons à titre d'exemple, l'aide pressante demandée pour **relancer et moderniser le secteur apicole** (12 M\$) en raison de la mortalité exceptionnellement élevée des colonies d'abeilles le printemps dernier ou l'**amélioration du programme de modernisation des vergers offert aux pomiculteurs du Québec.**

NOS DEMANDES

Financement récurrent et soutien ponctuel

- Rattraper 10 ans de retard : augmenter de 50 % (500 M\$) le budget annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Inflation : verser rapidement une aide spéciale aux entreprises agricoles pour pallier la hausse fulgurante des coûts de production et l'augmentation vigoureuse des taux d'intérêt.

Sécurité du revenu et demandes sectorielles

- Des programmes performants : actualiser et indexer les programmes de GRE et les adapter aux réalités des petites, moyennes et grandes entreprises de tous les secteurs de production et de toutes les régions, plus particulièrement celles situées en périphérie.
- Répondre positivement aux demandes de plusieurs secteurs de production, en l'occurrence apicole et pomicole.

Pénurie de main-d'œuvre

- Soutenir les solutions nouvelles : créer un programme d'encouragement à l'automatisation, à la robotisation et aux nouvelles technologies.
- Faciliter à tous les égards le recours aux travailleurs étrangers temporaires ainsi que l'accès à la résidence permanente à ceux qui souhaitent s'établir ici.



4

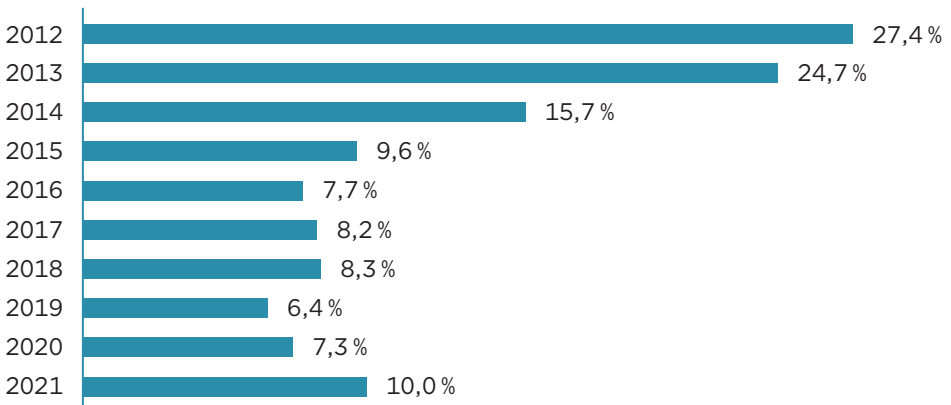
FACILITER L'ACCÈS AU CAPITAL ET BONIFIER LES AIDES À LA RELÈVE

CONSTATS

- L'agriculture et la foresterie contribuent fortement au développement régional et au tissu rural québécois. **La zone agricole est au cœur de cette contribution, mais elle est de plus en plus difficile d'accès, plus particulièrement pour les jeunes de la relève.** Ces derniers sont pourtant essentiels au dynamisme rural et à la pérennisation de notre garde-manger.
- **La valeur des terres agricoles au Québec a plus que triplé ces dix dernières années.** En Montérégie, elle s'élève maintenant à plus de 46 000 \$ l'hectare. L'étalement urbain, la spéculation, la multiplication des transactions et la présence croissante d'intervenants non agricoles en zone verte (investissement, immobilier, etc.) ont alimenté très fortement cette augmentation fulgurante, partout au Québec.

Québec

Variations annuelles de la valeur des terres agricoles



Source : Financement agricole Canada

- La nouvelle PNAAT, déposée en juin dernier, contribuera à protéger davantage notre garde-manger et à freiner cet élan inflationniste. Il reste que **l'augmentation passée de la valeur des terres est là pour de bon, que la fiscalité foncière agricole n'est pas aussi avantageuse qu'ailleurs dans le monde et que la méthode d'évaluation actuelle, basée sur les transactions à la marge et non sur la valeur agronomique réelle, continuera de gonfler artificiellement leur coût d'acquisition.**

- **Rentabiliser une acquisition, pour un jeune de la relève, devient donc un défi de plus en plus insurmontable.** D'autant plus que les entreprises de la relève ou en démarrage, en raison notamment de leur endettement plus élevé, sont particulièrement affectées par le contexte économique défavorable, la hausse des taux d'intérêt et l'augmentation des coûts de production.
- **Devant la montée en valeur des actifs agricoles et pour conserver le modèle familial, il est impératif d'offrir des solutions de remplacement aux jeunes et aux producteurs et aux productrices pour qui le temps de vendre est arrivé, mais qui n'ont pas de relève.** Des outils adaptés comme le Fonds d'investissement pour la relève agricole, le prêt levier et la formule vendeur-prêteur de La Financière agricole du Québec répondent partiellement à cette réalité. La Fiducie agricole UPA-Fondation, qui a pour objectif de soutenir des jeunes qui démarrent en agriculture tout en protégeant la vocation des terres qu'elle acquiert, apporte une aide complémentaire à ces outils gouvernementaux.
- **Il faut toutefois aller plus loin en facilitant l'accès au capital, en bonifiant les aides existantes et en accordant un répit financier aux jeunes nouvellement établis,** le temps que leur entreprise atteigne une bonne vitesse de croisière et une marge de manœuvre acceptable au regard des liquidités.

NOS DEMANDES

Faciliter le transfert et l'accès au capital

- **Capital patient, le « chaînon manquant » :** mettre en place un fonds de capital patient capable de supporter un risque élevé (prêts à long terme pouvant s'étaler sur une période de 40 ans avec des taux d'intérêt bas, fixes, et dont la mise de fonds initiale serait garantie par le gouvernement).
- **Miser sur ce qui fonctionne :** bonifier les aides à la relève en doublant, notamment, les subventions du Programme d'appui financier à la relève.
- **Mettre en place un incitatif fiscal pour encourager les cédants à vendre leur exploitation à une relève agricole, ce qui permettrait d'éviter un changement d'usage des terres.**



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles